

1. Comment rentre-t-on dans la Section Sportive Féminine ?

Il y a plusieurs étapes :

- premièrement, **en avoir (TRES) envie ...**
- ensuite, il faut remplir un dossier d'inscription pour se présenter aux tests d'admission. Le niveau sportif et le dossier scolaire sont pris en compte. Tous les élèves ne sont pas admis. Une attention particulière est accordée au comportement, à l'état d'esprit.
- enfin, avant le 1^{er} entraînement en septembre, il faut que je passe une visite médicale d'aptitude.

2. A partir de quand doit-on faire les démarches pour intégrer la Section Sportive Féminine ?

Dès le mois de mars : le dossier d'inscription pour se présenter aux tests d'admission est disponible auprès du secrétariat du collège Paul Fort (et sur le site internet du District Marne rubrique « Technique → sections sportives »). Tes parents doivent le remplir et le remettre au collège Paul Fort AVANT le 6 mai 2020.

3. Le fait d'intégrer la Section Féminine Football m'oblige-t-il à suivre tous les entraînements ?

OUI. La présence est obligatoire au même titre qu'une autre matière. Le programme scolaire est le même que dans les autres classes, mais avec 4h supplémentaires dans la semaine (2 créneaux de 2h).

4. Peut-on s'inscrire dans la Section Sportive Féminine en cours d'année ?

exemple : je suis nouvelle dans le secteur et cette section m'intéresse.

Sur le principe, c'est possible. La décision en revient au chef d'établissement après étude de la situation.

On peut également rentrer en cours de cursus en 5^{ème} ou 4^{ème}, selon les places disponibles.

5. Qu'est-ce que j'ai de plus si j'entre dans la Section Sportive par rapport à mon club ?

Il y a **3** raisons principales (arguments) :

- les séances ayant lieu en journée, cela te permet de faire ensuite tes devoirs quand tu rentres chez toi (18h). Ce n'est pas le cas en club, où les entraînements sont programmés le soir (fin à 20h souvent).
- ensuite, cela te permet de t'entraîner 3 ou 4 fois par semaine (section + club), ce qu'aucun club ne peut proposer. Ensuite, la section te garantit de suivre des entraînements de qualité, car l'éducateur de la section sportive est obligé de posséder un diplôme (B.E.F.), exigé par la FFF. AUCUN club n'a un éducateur qui le possède et qui entraîne une équipe féminine de ton âge. C'est donc une garantie de progresser dans tous les domaines (technique, tactique, physique, mental). L'enseignement dans une section sportive doit donner des GARANTIES, et doit donc être supérieur à celui du club.
- enfin, il y a une association étroite entre le collège et l'éducateur pour mener le double projet scolaire et sportif. Nous accordons une importance à ce que des appréciations soient mentionnées sur le bulletin scolaire.

6. Quelle est la durée des séances ? N'aurais-je pas un programme trop chargé avec les entraînements de mon club ?

La durée effective des séances est de 1h20 environ (dans les 2h, sont comptabilisés le temps du trajet, et le temps de d'habillage et de rhabillage). Il est tenu compte du « moment de la semaine », du positionnement des entraînements en club. En 6^{ème}-5^{ème}, nous recommandons une norme de 3 séances par semaine (2 avec la section + 1 en club) . Nous demandons aux clubs de bien vouloir exempter la joueuse d'une séance. En 4^{ème}-3^{ème}, nous pouvons ajouter une séance pour passer à 4 par semaine (2 en section + 2 en club). Nous sommes attentifs aux problèmes physiques qui pourraient intervenir dans cette période de croissance. C'est pour cela qu'un suivi médical est assuré, et qui peut conduire parfois à l'arrêt provisoire de la pratique.

7. Si je réussis à rentrer dans la Section Sportive Féminine, suis-je assurée d'y rester jusqu'à la fin de la 3^{ème} ?

En principe OUI s'il n'y a pas de difficultés qui apparaissent au fil des années. Le dispositif est prévu pour accompagner les élèves durant 4 ans. Mais si des problèmes de comportement surviennent (manque d'engagement, d'envie, manque de travail scolaire), la décision peut être une exclusion provisoire, voire définitive.

8. Cela veut dire qu'on peut être sanctionnée même si on a un bon niveau sportif ?

Tout à fait. Un de nos objectifs est d'accompagner les élèves vers leur réussite personnelle, peu importe le domaine, et à devenir de futures (bonnes) citoyennes. Bien sur, nous souhaitons la réussite sportive pour certaines qui peuvent atteindre le haut niveau. Mais quelle que soit la voie choisie, la réussite dépend essentiellement de l'état d'esprit, de la mentalité. C'est pour cela que nous avons placé les objectifs comportementaux et éducatifs comme prioritaires. Une élève qui ne s'investit pas, qui ne fait pas preuve d'écoute, d'engagement, aura des difficultés à progresser et à développer ses compétences. Si tu intègres la Section Sportive Féminine, tu dois avoir ces exigences à l'esprit. Si on constate un trop gros décalage dans le comportement, alors on intervient, selon des degrés croissants (pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de la section féminine).

Voici les principales valeurs et compétences éducatives qui nous enseignons dans le cursus 6^{ème}-3^{ème} :

Respect **E**ngagement/**I**nvestissement **T**olérance **S**olidarité **P**laisir **R**esponsabilité/**A**utonomie